



Charte de la Démocratie locale et de la Proximité

2020 - 2026

La question du rapport à la démocratie est essentielle, sa vitalité exige d'innover en permanence de nouvelles formes de relation entre les pouvoirs publics et les citoyens, quels que soient leurs origines, leur âge, leur condition sociale, leur état de santé, leur profession et quel que soit leur mode de structuration (individus, collectifs, associations loi 1901, usagers d'un service public...).

Ces relations doivent se développer dans divers espaces-temps, aux objectifs variables permettant à chaque habitant de Bourg-en-Bresse d'y trouver une place. Certains souhaitent participer à la vie de la cité à travers un engagement associatif, d'autres en donnant un avis sur des projets, en s'impliquant à l'échelle de leur quartier, en dialoguant en direct avec les élus, en construisant des projets innovants et expérimentaux... Toutes ces formes de mobilisation doivent pouvoir être proposées, accompagnées et soutenues.

C'est pourquoi, depuis 2009, dans le cadre de sa Charte de la démocratie locale et de la proximité, la Ville s'engage à consolider et faire évoluer ses dispositifs d'écoute, d'information et de participation, en appui du pouvoir délibératif du Conseil municipal dont les élus municipaux sont les garants et dont ils assument la responsabilité vis à vis des citoyens.



LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE

Renforcer l'information, l'écoute, le dialogue

- ✘ Outils d'information et de communication accessibles et rapides permettant une bonne connaissance et compréhension des politiques municipales
- ✘ Amélioration en continu de l'accueil des usagers et de qualité du service public
- ✘ Rencontres avec les habitants dans leur quartier ou leur rue au plus près des préoccupations quotidiennes
- ✘ Echanges avec les Burgiennes et Burgiens pour intégrer leur expertise d'usage et enrichir les projets portés par la Ville

Adapter les modalités de l'action publique

- ✘ Veille active de la Ville, en lien avec ses partenaires, sur les besoins et demandes des habitants
- ✘ Prise en compte de l'expression des habitants dans l'organisation administrative de la collectivité
- ✘ Animation d'instances participatives ou d'outils permettant de solliciter l'avis des citoyens
- ✘ Participation directe des habitants à l'affectation d'une partie du budget de la collectivité

Soutenir et valoriser la vie associative

- ✘ Respect de l'indépendance et de l'autonomie de chaque association
- ✘ Aide financière au fonctionnement et mise à disposition de moyens matériels ou équipement
- ✘ Valorisation du bénévolat et accompagnement d'autres formes d'engagement citoyen
- ✘ Soutien aux acteurs contribuant à l'animation de proximité, le lien social et la participation des habitants

LA BOÎTE A OUTILS

La méthode

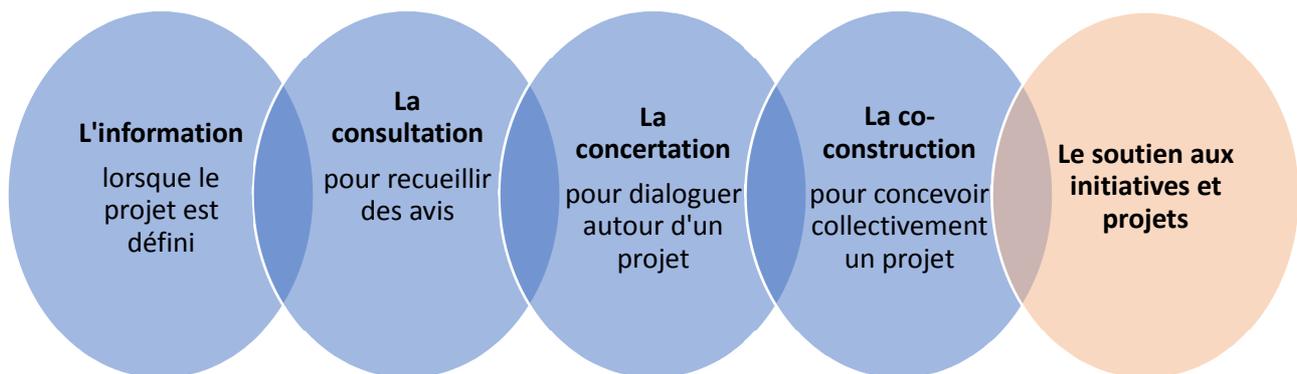
La Ville souhaite échanger avec les habitants pour bénéficier de leur expertise d'usage, valoriser leurs capacités d'initiatives mais aussi favoriser la compréhension des choix faits par les responsables politiques.

Elle organise donc cette relation habitants en étant transparente sur le niveau de participation attendue.

L'appropriation de l'échelle de la participation :

La Ville détermine en amont des projets l'opportunité de mettre en place une démarche participative en situant son engagement à partir des différents niveaux participatifs possibles.

Le processus participatif se doit de prendre en compte le contexte, les éléments techniques, réglementaires et financiers et organiser une information de qualité. Quel que soit le processus mis en place, les prises de décisions restent de la responsabilité des élus locaux.



4 moyens de mise en lien :

La Ville souhaite développer les échanges avec les citoyens à partir de quatre démarches complémentaires :

- En allant vers les habitants au plus proche de chez eux, là où se situe l'objet même des échanges (visites de terrain, consultations in situ, enquêtes de terrain...);
- En proposant des espaces de dialogues identifiés par les habitants (conseils citoyens, commissions, comité d'usagers, conseils d'écoles...);
- En développant des outils numériques permettant de compléter les démarches de proximité, échanger avec d'autres habitants, simplifier aussi le traitement de données;
- En organisant des échanges réguliers avec les autres structures du territoire en lien avec les habitants, citoyens ou usagers des services publics.

Des outils diversifiés pour répondre à des attentes et besoins multiples

Outils de dialogue avec les habitants

- **Les quinzaines citoyennes**
 - ➔ Réunions de quartier deux fois par an entre la municipalité et les habitants autour des grands projets de la Ville et des problématiques quotidiennes des habitants.
- **Les concertations, ateliers thématiques ou sur projet, consultations en ligne, réunions publiques d'information, formations**
 - ➔ Espaces entre habitants-usagers, techniciens et élus intégrant pleinement la participation citoyenne autour de projets identifiés en amont des décisions et réalisations.
- **Les comités d'usagers (CCAS, conseils d'écoles ...), commissions thématiques (accessibilité, cycles, ...)**
 - ➔ Instances de dialogue régulier entre élus, services municipaux, habitants, usagers ou société civile, autour d'un service spécifique ou d'une thématique définie.
- **La Proxi, les visites de terrain**
 - ➔ Dispositif permettant le traitement de toutes les remontées d'habitants en lien avec leur cadre de vie, espaces de dialogue à l'initiative de la Ville ou des habitants sur des projets de proximité ayant un impact direct pour les riverains.
- **Les conseils citoyens**
 - ➔ Instances permanentes et ouvertes à tous les sujets préalablement cités, pilier de la démocratie locale sur le territoire.

Outils de soutien aux projets des habitants

- **Soutien à la vie associative**
 - ➔ Subventions, mise à disposition de locaux, de matériel pour les manifestations.
- **Budget participatif**
 - ➔ Dispositif de soutien aux projets d'investissement proposés et priorités par les Burgiens.
- **Coup de pouce aux projets jeunes**
 - ➔ Aide financière proposée aux jeunes Burgiens de 11 à 25 ans présentant un projet autonome d'intérêt général.

LES CONSEILS CITOYENS, INSTANCES PERMANENTES ET RENOUVELEES DEPUIS 2009



Les Conseils citoyens sont des espaces d'échanges, à l'échelle du quartier, entre les citoyens et la Ville permettant :

- **l'information mutuelle :**
 - ✓ connaissance des projets municipaux et du fonctionnement de la collectivité pour les habitants
 - ✓ écoute des interpellations de terrain pour les élus et services municipaux
- **la consultation et/ou la concertation** sur des projets et/ou aménagements du territoire concerné ou de la Ville,
- **le recueil de propositions** sur des questions de proximité, de vivre ensemble, ...

Les Conseils citoyens peuvent développer des actions et disposent notamment d'un droit à déposer des projets collectifs dans le cadre du budget participatif.

Ils sont ouverts à tous les habitants de la Ville à partir de 16 ans et sont renouvelés tous les 3 ans. Ils contribuent à la préparation de la décision politique qui reste de la responsabilité des élus municipaux.

LA CREATION D'UN BUDGET PARTICIPATIF

L'équipe municipale va mettre en place dès 2021 un nouvel outil participatif permettant aux habitants de disposer d'un pouvoir d'agir conséquent dans leur ville.

Ainsi, le budget participatif va offrir aux habitants la possibilité de s'investir dans l'aménagement et la gestion de la ville, en proposant des projets d'intérêt général puis en votant pour ceux qui seront réalisés dans le cadre d'un budget prédéfini.

Les projets proposés par les habitants, organisés ou non en association, correspondront à des dépenses d'investissement dans le cadre des compétences de la Ville, tout en contribuant au vivre ensemble et/ou à la transition écologique.

ANNEXE

L'échelle de la participation

L'information

La Ville souhaite présenter un projet ou une politique thématique afin de faire comprendre aux habitants les enjeux, les contraintes, les opportunités identifiées par la collectivité ainsi que les choix faits par les élus. L'information est donc une transmission de données qui représente un premier niveau de participation des citoyens. Elle intervient quand le projet est défini et validé. L'information peut également provenir des habitants eux-mêmes qui peuvent ainsi partager avec la collectivité leurs compétences diverses dont celle de l'usage que chaque habitant développe en interaction avec son environnement.

La consultation

Elle permet aux citoyens de donner leurs avis concernant un projet ou une question définie. Par ce processus, la Ville peut mieux cerner les attentes et besoins des habitants. La consultation vient compléter un diagnostic technique en éclairant la décision des élus. Dans le cadre d'une consultation, les élus ne s'engagent pas à suivre les avis formulés mais alimentent leur réflexion à partir de l'écoute de ces différents points de vue.

La concertation

Elle permet d'organiser le dialogue entre plusieurs acteurs (élus, services municipaux et habitants) pour construire collectivement un projet. La concertation s'inscrit dans le temps du projet et dépend donc des échéances et contraintes liées à sa réalisation.

La Ville s'engage à rendre compte des suites données aux propositions en argumentant sur les choix qui ont été pris. A noter que la concertation peut intégrer des temps d'information et de consultation.

La co-construction

Elle constitue le plus haut degré de collaboration entre la collectivité et les habitants. La Ville invite en effet les habitants à construire un projet de sa conception à sa réalisation. Ce mode participatif nécessite un fort engagement des habitants tout au long du processus et suppose une bonne compréhension des enjeux du projet et des marges de manœuvre dont disposent l'ensemble des acteurs.

Le soutien aux initiatives et projets habitants

A ce niveau, la collectivité n'associe pas les habitants aux projets qu'elles souhaitent initier mais se met au service des projets des habitants eux-mêmes que ce soit à travers un accompagnement technique, une mise à disposition de moyens ou encore un financement.